

Remorque pour le transport de choses

Marque de fabrique

A D H O C

Type

R 3 0 0

Fiche d'homologation No

CH 9045 01

Constructeur  
Identification

AD HOC, 26, rue de l'Oiselet, F-38301 Bourgoin-Jallieu  
"R 300" sur la plaquette de l'importateur

Plaquette constructeur

en haut, sur le timon / plaquette de l'importateur: à l'avant, à gauche,

Numéro du châssis

en haut, sur le timon

sur la carrosserie

Importateur principal

CARAVAN WAIBEL AG, 3322 Schönbühl

Véhicule homologué

003 852

Châssis

Nombre d'essieux

1

Nombre de roues

2

Suspension

caoutchouc

Direction

-

Frein de service

-

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne / avec chaînes de sécurité

Carrosserie

caisson

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

1110

1700

Largeur

960

1440

Hauteur

440

900

Porte à faux

av

av

ar

540

600

Empattement

Voie

av

ar

1200

Dist. anneau axe

av

ar

1100

Distance pivot

-

axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

5

75

80

Charge utile ou

5

295

300

Poids effectif

Poids total

10

370

380

Garantie fabrique

15

380

380

Dimens. pneus

3.50 - 8

Ply / bar

4 / 2,5

Charge

396

pour V max

80

Vitesse maximale selon constructeur

80

Vitesse maximale selon tenue de route

80

<b>Equipement</b>		<b>Moteur de travail</b>	
Feux rouges	R-S1 (E)	Marque	_____ Type _____
Feux stop	R-S1 (E)	Bruit	_____ à U/min _____
Clignoteurs	av _____	Silencieux	_____
	ar 2a (E)	Mesure des gaz	_____
Catadioptrés	av I (E)	Déparasitage	_____
	lat. _____	<b>Indications pour le permis de circulation</b>	
	ar III (E)	Genre remorque	Remorque trsp. de choses
Feux de gabarit	av _____	Marque et type	A D H O C R 300
	lat. _____	FH-No CH	9045 01
	ar _____	Carrosserie	caisson
	ar vers l'av _____	Poids à vide	80 Charge utile 300
Eclairage plaque	2/ combiné	Poids de service	_____ Poids total 380
Cale	-		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Modifications par l'importateur:

- les plaques d'ancrage des freins doivent être fixées par 2 chevilles aux fourches de la suspension;
- les vis de fixation de la calotte de l'attelage doivent être munies de deux douilles d'écartement à l'intérieur du profil creux du timon.
- les feux à l'arrière doivent être montés selon les prescriptions.

64

• Lieu et date de l'homologation Bellach, 27.06.79.

Service fédéral d'homologation